

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 40 (1960)
Heft: 2

Artikel: La politique énergétique de la Suisse
Autor: Burckhardt, Jacob
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887500>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un projet d'autre part vu le jour en Suisse romande, établi par la société Énergie nucléaire S.A., celle-ci groupant des constructeurs romands, des sociétés de distribution d'électricité et des pouvoirs publics (cantons, communes). Ce réel effort de large coopération a permis l'établissement des plans d'une centrale de 5.000 kilowatts, avec réacteur à eau naturelle bouillante et uranium légèrement enrichi. La centrale doit être construite sous roche, près de Lucens (canton de Vaud) (dessins pages 76 et 77).

Ce type de réacteur, différent du précédent et de conception plus simple, convient particulièrement à des centrales de petites et moyennes puissances. Ainsi ces deux projets, l'un suisse alémanique, l'autre romand, se complètent-ils à tous égards.

Un troisième projet a été entrepris par la société Suisatom S.A., qui réunit les grandes sociétés de production d'électricité, essentiellement suisses alémaniques. Prévoyant l'achat d'un réacteur américain pour procéder à des expériences d'exploitation, ce projet n'a cependant pas rencontré l'agrément des autorités, son type étant celui déjà choisi par l'un des groupes précédents, et une fabrication étrangère n'apportant pas à l'industrie suisse une occasion d'expérience suffisante.

Il est toutefois apparu, comme dans tous les autres pays, que l'effort de démarrage industriel dépassait les moyens de l'économie privée, et que l'intérêt général était suffisamment en jeu pour justifier un appui important des pouvoirs publics. L'exécution des deux projets prévoyant des réacteurs de conception suisse requiert en effet une somme d'environ 100 millions de francs, en cinq ans. Le Conseil fédéral a donc proposé aux Chambres d'allouer un crédit de 50 millions de francs pour assurer la couverture de la moitié du montant nécessaire, l'autre moitié étant à répartir entre l'économie privée et les pouvoirs publics cantonaux et communaux. Ce crédit fédéral a été récemment alloué par les Chambres, à charge pour les intéressés de se grouper en une société de coordination nationale garantissant que les expériences ainsi faites le seront au bénéfice de tous.

Lorsque ces projets auront heureusement abouti, la Suisse aura pris le tournant atomique en équilibrant harmonieusement ses efforts dans le domaine des recherches fondamentales et appliquées et dans le secteur industriel. La France, qui a su consentir les sacrifices nécessaires à un développement rapide et remarquable de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, peut être un exemple et un encouragement, dans ce domaine, pour sa voisine plus petite. Des contacts nombreux existent déjà entre spécialistes des deux pays; une collaboration utile est amorcée dans le secteur nucléaire; souhaitons, pour conclure, qu'elle se poursuive et s'étende et que l'énergie atomique contribue au rapprochement de nos deux nations.

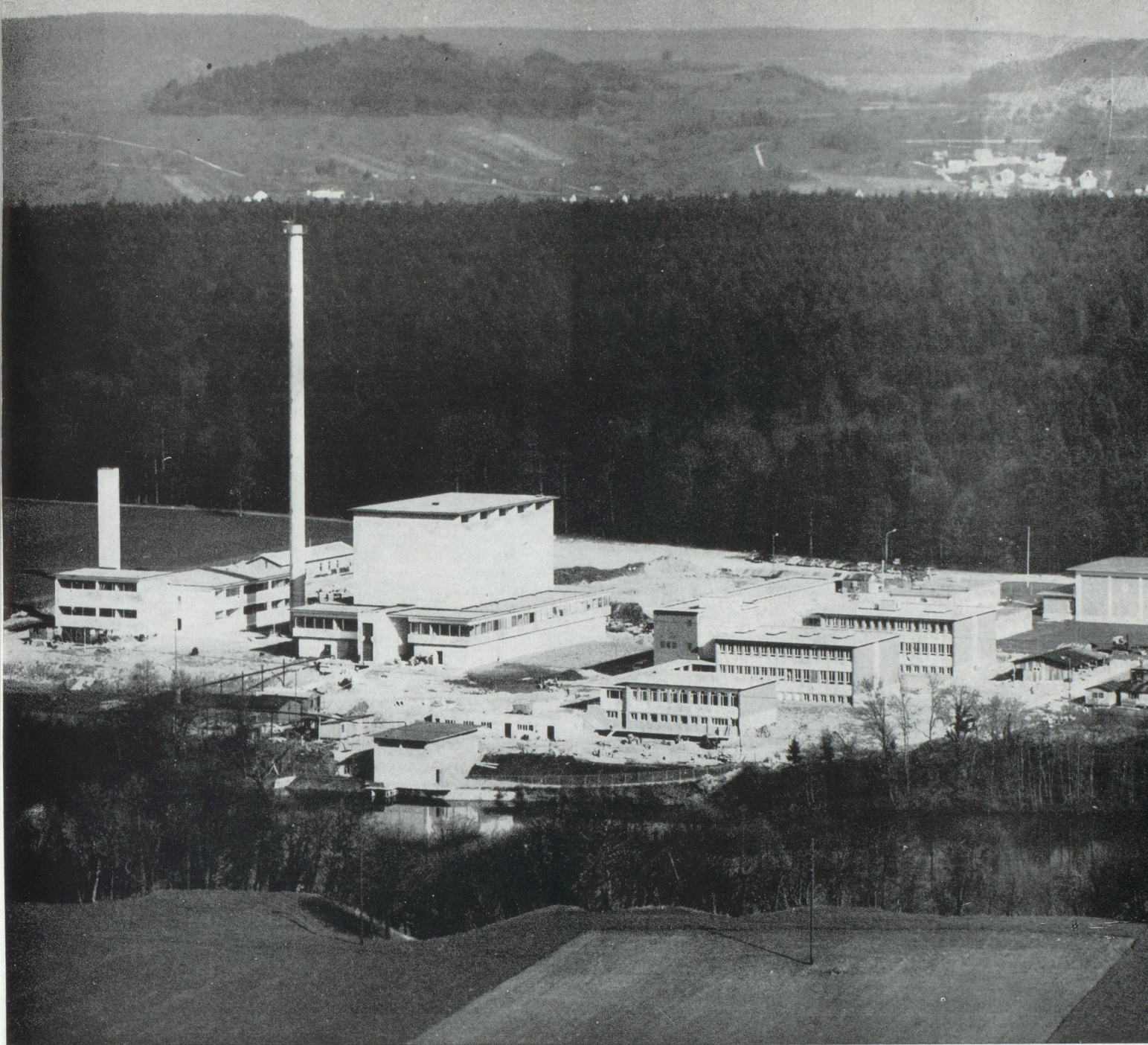
André GARDEL

La politique énergétique de la Suisse

Un entretien

avec M. Jacob Burckhardt

délégué du Conseil fédéral
aux questions atomiques



Vue partielle du Centre de recherche appliquée de Würenlingen

— POUVEZ-VOUS NOUS DIRE, M. LE DÉLÉGUÉ, COMMENT DU POINT DE VUE GOUVERNEMENTAL EST RÉPARTI ET ORGANISÉ L'EFFORT DE LA SUISSE DANS LE DOMAINE ATOMIQUE ?

— L'effort déployé jusqu'ici dans le domaine atomique a commencé en 1946 lorsque la Confédération a octroyé aux universités un crédit pour la recherche fondamentale. Les grands pays avaient pris de l'avance sur nous. Avant 1946 nous avions peu d'informations — il aurait fallu commencer presque à zéro! — et pas d'uranium... Lors de la création, en 1955, par 170 entreprises industrielles différentes, de la Reacteur S.A. de Würenlingen, société privée dont le but était la construction de

réacteurs pour créer un moyen de recherche appliquée dans le domaine de la technique des réacteurs, la contribution de la Confédération fut importante. Elle s'éleva finalement à 50 millions de francs suisses. La charge s'est avérée trop lourde pour l'industrie privée ; on décida il y a deux ans de modifier les rapports entre la Confédération et la société. Le centre sera remis à la Confédération, qui en fera un institut de recherche appliquée dans le domaine de la technique des réacteurs, rattaché à l'École Poly-

technique Fédérale de Zurich. La Confédération prendra entièrement à sa charge l'exploitation de ce centre qui conservera son indépendance.

Cette proposition a été adoptée par les Chambres fédérales, à l'unanimité par le Conseil des États et le 14 mars par 140 voix sans opposition par le Conseil national.

Pour la recherche de base, l'Assemblée fédérale a voté 50 millions de crédit pour les années 1958 à 1962. Les moyens sont mis à la disposition du Fonds national de la Recherche qui, dans son sein, a créé une Commission de la science

atomique qui reçoit directement des chercheurs suisses — en grande partie des chefs d'instituts de nos universités — des demandes de subsides pour exécuter certains projets en rapport avec la science atomique. Une coordination pas trop stricte lie les physiciens de nos différentes universités. Nous avons l'impression qu'il ne faut pas aller trop loin dans le « planing » et, pour laisser la possibilité à l'initiative de s'épanouir, nous ne voulons pas de centralisation. C'est à la Commission de la science atomique qu'il appartient de veiller à une coordination raisonnable.

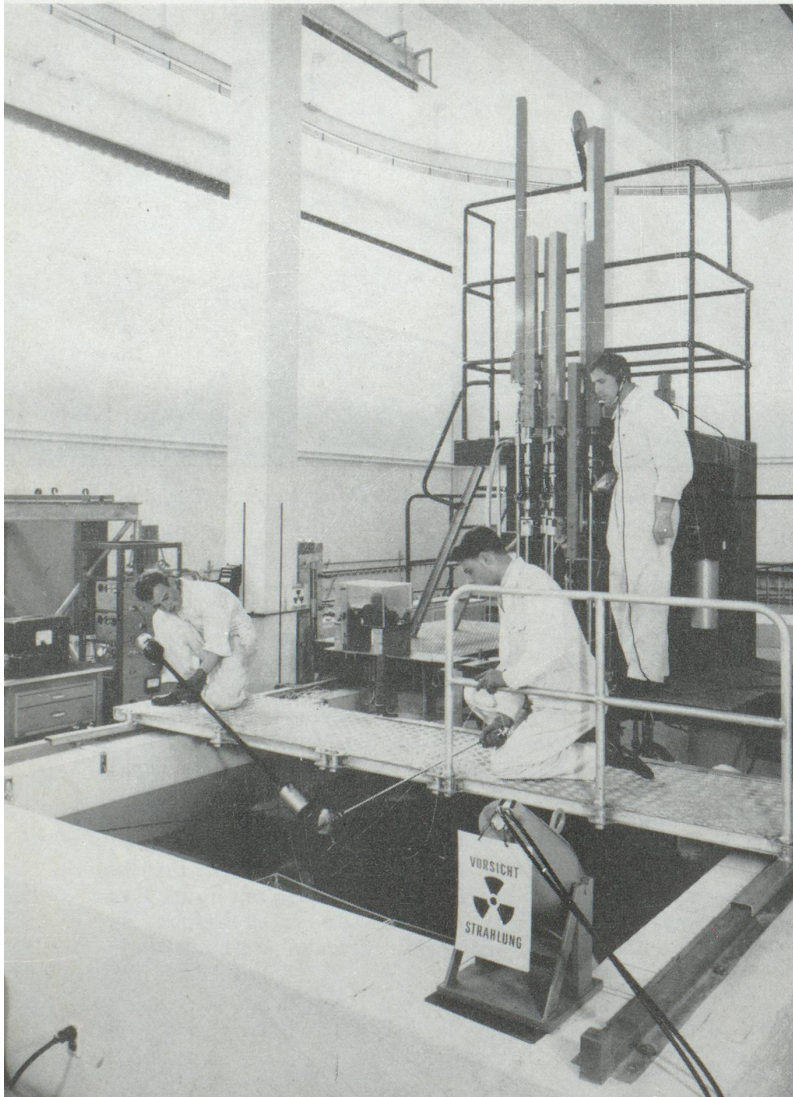
— L'ABSENCE DE PRÉOCCUPATIONS MILITAIRES, MAIS AUSSI L'ABONDANCE RELATIVE DE NOS RESSOURCES HYDRO-ÉLECTRIQUES SONT CERTAINEMENT LES CAUSES DE NOTRE RETARD DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE INDUSTRIELLE. IL SEMBLE POURTANT QUE MAINTENANT LES CHOSES VONT ALLER PLUS VITE ?

— Nous entrons en effet dans une troisième phase. Après la recherche pure au niveau des universités et la recherche appliquée à Würenlingen, nous voici au stade de la

recherche industrielle. Le Conseil fédéral a soumis aux Chambres un projet d'arrêté qui prévoit une aide de la Confédération de 50 millions pour la construction de petites centrales atomiques expérimentales. Cette aide est accordée sous certaines conditions. Tout d'abord il s'agit bien d'une tâche qui incombe à l'industrie. C'est elle qui doit payer la plus grande partie de l'effort nécessaire et en assumer la responsabilité. L'aide fédérale ne peut être que subsidiaire.

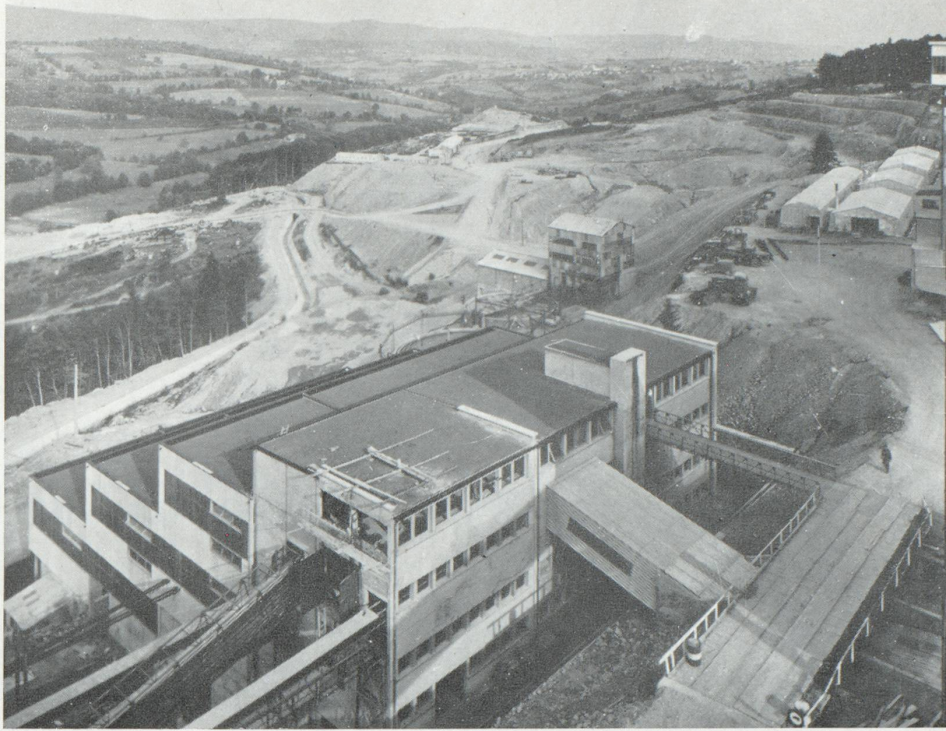
D'autre part, il faut que l'aide de la Confédération soit employée dans l'intérêt commun du développement des réacteurs. Les subsides ne pouvant être versés à des groupes particuliers le seront à une organisation nationale dans laquelle collaboreront tous les cercles intéressés. Il est certain qu'une fois toutes nos ressources hydrauliques utilisées, l'atome jouera un grand rôle chez nous. Il n'est pas exclu que dans une dizaine d'années nous puissions obtenir en Suisse, par voie nucléaire, de l'électricité au même prix que celle produite par la houille blanche.

Ce troisième stade du développement nucléaire en Suisse comporte un autre aspect. L'industrie atomique est très importante pour les fabriques de biens d'équipement. Il faut que nos industries soient adaptées. Le nouveau réacteur de Würenlingen, qui entrera en fonction en mai de cette année, est entièrement suisse. Les projets financés par la Confédération doivent permettre à notre industrie de se faire la main. Il n'y a pas encore eu d'exportation suisse dans ce domaine, mais cela viendra.



Travail au réacteur à piscine Saphir à Würenlingen

Verra-t-on en Suisse une exploitation de minerais d'uranium? Ici celle des Bois Noirs Forrèze, en France



— LES PROJETS INDUSTRIELS QUE LA CONFÉDÉRATION SOUTIEN PRÉVOIENT LA CONSTRUCTION DE RÉACTEURS DE TYPES DIFFÉRENTS. LE RÉACTEUR DE L'UN EST A EAU LOURDE, ET A URANIUM NATUREL TANDIS QUE L'AUTRE UTILISERA L'EAU NATURELLE BOUILLANTE ET UN URANIUM LÉGÈREMENT ENRICH. CECI NOUS AMÈNE A VOUS DEMANDER QUELLES SONT NOS RESSOURCES DANS CE DOMAINE ?

— LA SUISSE FAIT PARTIE DE L'AGENCE EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET DE L'AGENCE INTERNATIONALE. EN QUOI CONSISTENT CES ORGANISMES ET QUELLE PLACE LA SUISSE Y OCCUPE-T-ELLE? D'AUTRE PART, QUELS SONT LES ACCORDS BILATÉRAUX CONCLUS PAR LA SUISSE ET COMMENT POUVEZ-VOUS QUALIFIER POUR NOUS LA COLLABORATION FRANCO-SUISSE DANS CE DOMAINE?

Propos recueillis par Raymond Couvreur, chef des services d'information de la Chambre de commerce suisse en France

— Il y a longtemps que l'on prospecte la Suisse. On a trouvé dans certaines régions en Valais et en Emmenthal notamment des gisements d'uranium. Mais on ignore encore leur importance et s'il serait intéressant,

— L'Agence européenne émane de l'O.E.C.E. C'est une de ses réussites et il faudra qu'elle soit maintenue. En mettant en commun les efforts de tous les pays de l'O.E.C.E. — les U.S.A. et le Canada y sont admis en observateurs — l'Agence européenne obtient des résultats auxquels un seul pays ne pourrait prétendre financièrement et scientifiquement. Des Suisses participent aux trois entreprises communes, à Halden (Norvège), Eurochemic-Mol (Belgique) et Dragon (Grande-Bretagne). Eurochemic veut créer une usine de traitement chimique pour le combustible irradié, qui servira d'usine-pilote. Les deux autres entreprises visent des réacteurs. A Halden il est en fonction et les pays participants y exécutent un programme commun. Dragon construit un réacteur d'un type tout à fait nouveau, avec une température très élevée. Le but de l'Agence internationale, dont le siège est à Vienne, est aussi la coopération dans le domaine atomique, mais plus particulièrement en ce qui concerne l'aide technique aux pays moins développés dans ce domaine.

économiquement parlant, de les exploiter. La prospection continue. Actuellement nous achetons l'uranium dont nous avons besoin aux États-Unis et au Canada.

La Suisse a conclu des accords bilatéraux avec les États-Unis, la France et le Canada. Ils nous permettent d'acheter aux U.S.A. et au Canada de l'uranium. Un échange d'informations est prévu, qui nous permet de recevoir certaines informations qui ne sont pas encore publiques. Des visites sont organisées de part et d'autre. On s'informe des résultats que l'on obtient. C'est dans l'esprit de la politique atomique américaine d'aider le développement général. Attitude suivie par la France d'ailleurs. L'accord franco-suisse qui a été signé le 19 juillet 1957 pour dix ans est très général. Il réside surtout en un échange mutuel d'informations. On peut parler, à propos de nos relations dans ce domaine avec la France, d'une véritable « amitié atomique franco-suisse ». Saclay, par exemple, a rendu de grands services à l'industrie suisse. Une délégation du Conseil national y fut magnifiquement reçue l'an dernier et elle rentra très impressionnée. Nous ne pouvons que souhaiter que cette amicale collaboration persiste et se développe toujours plus.